

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 20180522 – 2**

**Le 22 mai Deux Mille Dix-Huit**, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

*Étaient présents* : BLANC Lina – BRUNOD Dominique – BUSALB Corinne - CHAPPE Corinne – CHAZELAS Pierre - CHRISTIN Gilles – DUCHINI Françoise - KARST Bruno – MARCHAND Françoise – NICASTRO Marie – PETIT Brigitte – RIEU François - ROCIPON Denis - formant la majorité des membres en exercice.

*Étaient absents* : BRUN Marcel – DAL MOLIN Sylvie – DUCHINI Pierre – TARTARAT-CHAPITRE Bernard

*Était excusée* : GACHON Martine (pouvoir à PETIT Brigitte) - PAVIOL Franck (pouvoir à MARCHAND Françoise)

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 19

présents : 13

votants : 15

**Date de Convocation** : 17 mai 2018

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Objet : Délibération relative aux règlements des Services Périscolaires**

*Rapporteur* : Françoise MARCHAND

Madame MARCHAND rappelle la délibération du conseil municipal de ce jour fixant les tarifs des services périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Madame MARCHAND informe que l'utilisation de ces services périscolaires nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité.

Vu la présentation des dits règlements ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les règlements de la Cantine et de la Garderie tels qu'annexés à la présente délibération.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le

A Grignon, le 22 Mai 2018

Madame Le Maire,

Brigitte PETIT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180522-20180522-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2018

Affichage : 09/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



